



Evaluation de la place et du rôle des cliniques privées dans l'offre de soins

Fabienne BARTOLI, Hubert de BEAUCHAMP, Nathalie DESTAIS, Isabelle YENI

L'IGAS a inscrit à son programme d'activité 2011-2012 une mission d'évaluation relative aux cliniques privées commerciales, sous l'angle de leur situation économique, de leur positionnement dans l'offre de soins et des enjeux qu'elles représentent pour le régulateur aux échelons national et régional.

Les cliniques privées occupent une place importante et originale dans l'offre de soins, avec 40% de l'ensemble des établissements et un quart des capacités totales d'hospitalisation, mais aussi 28% des entrées et venues en établissement de santé sur l'ensemble des disciplines. Le secteur a connu ces vingt dernières années une profonde recomposition sous l'impulsion de groupes de cliniques (nationaux ou régionaux) qui se sont beaucoup développés et concentrent aujourd'hui 68% des capacités du secteur. Cette consolidation du secteur est appelée à se poursuivre en raison d'une forme de course à la croissance des groupes, des difficultés financières d'une partie des établissements et de l'attrait de ce secteur pour certains investisseurs en particulier sur le volet immobilier.

Le rapport décrit un secteur relativement fragile dont la rentabilité économique stagne ou diminue légèrement, dans un contexte d'intensification de la concurrence avec le secteur hospitalier public. Les cliniques disposent de portefeuilles d'activités plus spécialisés que ceux des hôpitaux publics et des établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) et sont, de ce fait, plus exposées aux variations tarifaires. Toutefois, les plus grandes d'entre elles développent des stratégies de diversification vers des disciplines traditionnellement plus représentées à l'hôpital public afin de mieux atteindre les volumes d'activité recherchés et de se protéger de ces variations tarifaires.

Le rapport insiste sur les difficultés que rencontre le régulateur, national ou régional, pour favoriser le retour à l'équilibre des hôpitaux publics et poursuivre la recomposition de l'offre de soins, tout en observant une certaine neutralité entre les deux secteurs et en mobilisant des instruments de planification et de régulation qui soient incontestables.

Il préconise notamment d'améliorer le suivi du secteur en renforçant la capacité d'expertise de l'administration sur les montages juridico-financiers caractéristiques des groupes.

